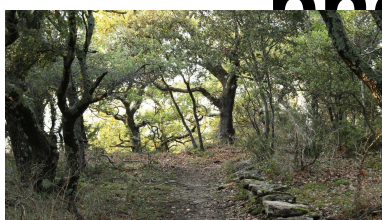


<https://ricochets.cc/Sauvegarde-foret-plateau-du-Rouvergue-Chantemerle-les-Grignan-contre-projet-photovoltaïque.html>



Sauvegarde de la forêt du plateau du Rouvergue à Chantemerle contre un projet photovoltaïque



- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

L'association pour la sauvegarde du Rouvergue lance l'alerte. L'installation d'un parc photovoltaïque en pleine forêt provençale pourrait s'accélérer du fait du classement du site en Zone d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APR) par la mairie de Chantemerle-lès-Grignan.

Que cette accélération se fasse en pleine zone naturelle ne semble pas gêner l'Etat ni la mairie.

- Voir bulletin municipal de janvier 2024 : <https://www.mairie-chantemerlelesgrignan.fr/bulletin/36>, où la nouvelle majorité municipale de la commune veut relancer un projet abandonné précédemment du fait de l'opposition de la population. Il y a un calendrier, avec un début des travaux projeté en 2026 ! voir aussi [bulletin de Juin](#)



La mairie de Jean-Luc BODIN met en avant dans la communication municipale le patrimoine bâti et naturel, mais là elle n'hésite pas à le sacrifier pour que la civilisation industrielle puisse continuer à exister et à croître en utilisant toutes les sources d'énergies possibles.

- Contact de l'asso Sauvegarde du Rouvergue : [contact.asso.sauvegarderouvergue chez gmail.com](mailto:contact.asso.sauvegarderouvergue@gmail.com)
- Possible de contacter la mairie pour faire part de votre désaccord/mécontentement : <https://www.mairie-chantemerlelesgrignan.fr/contact-chantemerle-les-grignan.html>
 - L'entreprise qui réalisera le projet c'est Â« Engie Green Â» : <https://www.engie-green.fr/> - toujours là quand il y a du pognon à se faire
 - Des infos sur le projet précédent : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/191011_apara_parcphtovolataique_chantermerle-les-grignan_26_delibere.pdf
 - Déjà en 2021 : <https://www.ledauphine.com/environnement/2021/05/13/unis-pour-la-preservation-du-plateau-du-rouvergue>

Un rapport officiel sur le projet précédent indiquait Â« la destruction totale du boisement vis-à-vis des zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000), du réseau écologique, de la flore et des habitats naturels et de la faune Â» et aussi :

L'Autorité environnementale relève que, en ce qui concerne le choix du site d'implantation du projet, l'étude d'impact, pourtant exhaustive et de bonne qualité, ne tire pas les conclusions qui paraissent s'imposer du fait de la sensibilité environnementale du site choisi et des impacts importants sur l'environnement que ce choix induit.

(...)

La réflexion sur le choix d'une implantation alternative, moins problématique du point de vue de l'environnement, apparaît insuffisamment approfondie. Le choix du site, sur une parcelle boisée appartenant à la commune n'est justifié que par l'absence, sur le territoire communal, de lieux dégradés tels qu'ancienne carrière, décharge ou friche industrielle (à l'exception d'une ancienne sablière à la topographie et l'orientation défavorable).

Pour l'Autorité environnementale la possibilité d'implanter le projet sur un site déjà artificialisé mériterait d'être étudiée à une échelle plus large, par exemple au niveau de l'intercommunalité. Dans le cas où il n'y aurait vraiment pas d'alternative, elle recommande de compléter le dossier par des mesures effectives de compensation garantissant une absence de perte nette de biodiversité.

*Par ailleurs, le dossier mériterait d'être complété par une analyse des impacts de son raccordement au réseau public d'électricité
(...)*

► Ancienne pétition sur la version précédente du projet :

<https://www.change.org/p/jacques-ortiz-maire-de-chantemerle-les-grignan-sauvegarde-du-plateau-du-rouvergue>

La transition est un leurre

Rappelons que la production de panneaux photovoltaïques n'a rien d'écologique, c'est un processus industriel mondialisé polluant et complexe.

Et l'énergie électrique produite sert à alimenter la civilisation industrielle, laquelle démolit le climat et détruit la biosphère pour la Croissance, le techno-capitalisme et sa boulimie d'argent et de puissance.

Dans ce cadre, les énergies dites vertes s'ajoutent aux énergies fossiles, elles ne les remplacent pas et elles ont besoin des énergies fossiles pour leur fabrication.

Et puis les mesures de compensation c'est bidon, rien ne peut remplacer un écosystème complexe détruit, la compensation c'est une forme de « droit à détruire ».